

On vote le dimanche 28 novembre

Magasins, "criminels étrangers", etc. Comment voter ?

Les sujets de votations en Suisse donnent souvent l'impression d'un inventaire à la Prévert, ou d'additionner, comme on disait, "des choux et des pâtés".

Le 28 novembre en effet, rien ne relie les différents sujets sur lesquels il faudra se prononcer, tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal.

Et pourtant, tous ont un grand intérêt, une grande importance pour les syndicalistes et les citoyen-ne-s que nous sommes.

C'est pourquoi ce numéro de SIT-info traite de tous ces sujets dans le plus parfait désordre, mais cependant avec cohérence. Voter pour l'accueil des enfants les mercredi, contre l'allongement des heures d'ouverture des magasins, pour la justice fiscale et contre le renvoi des "criminels étrangers", cela fait une sacrée mosaïque. Mais le motif général en apparaît clairement.

VOTATIONS DU 28 NOVEMBRE 2010

Horaires des magasins
Votez NON au prolongement des horaires d'ouverture des magasins

le personnel de la vente dit non au travail jusqu'à 20h.

Pas de rabais sur nos conditions de travail

Criminels étrangers
2xNON à l'initiative sur le renvoi des criminels étrangers et à son contre-projet

www.sit-syndicat.ch



NON à l'ouverture prolongée des magasins

Soyons nombreux-ses sur les stands !

Pour gagner la votation, nous devons mobiliser toutes nos forces, persuader toutes les personnes de notre entourage, nos voisins, amis, collègues, connaissances d'aller voter et de voter massivement NON au prolongement des horaires des magasins.

Le SIT organise devant les magasins de nombreux stands de la mi-octobre au 28 novembre. Nous vous invitons toutes et tous à y participer en vous inscrivant sur les stands.

Faites-nous part de vos disponibilités en appelant le SIT ou par e-mail à : starrit@sit-syndicat.ch

Notre supplément

VOTATIONS DU 28 NOVEMBRE 2010

le personnel de la vente dit NON au travail jusqu'à 20h.

Pas de rabais sur nos conditions de travail

NON à l'extension des horaires d'ouverture des magasins

www.sit-syndicat.ch

Dans ce numéro :

14^e congrès SIT

Le samedi 20 novembre, le SIT tient son 14^e congrès à l'UOG. Tous les enjeux, les détails, le mode d'emploi ...

On vote aussi ...

... sur l'accueil continu des enfants y compris le mercredi et sur l'initiative fédérale pour une justice fiscale empêchant la concurrence entre les cantons.

NON, C'EST NON !

Lancement d'un nouveau site Internet contre le harcèlement sexuel, avec la participation des syndicats.

Centre commercial fermé

Luttant pour une ouverture accrue des commerces, le centre de Ballexert se ferme à toute information syndicale.

Caisses en fusion

La fusion des caisses de retraite de la fonction publique est un mal nécessaire, qu'il convient de négocier.

Pas terrible

Le nouveau budget de l'Etat de Genève comporte du bon et du moins bon.

Deux fois NON à l'injustice

L'initiative et le contre-projet pour l'expulsion des "criminels étrangers" sont non seulement injustes : ils sont discriminatoires, manipulateurs ... et totalement inefficaces.

Chômage : s'appuyer sur la volonté populaire

Les résultats de la votation du 26 septembre sur la révision de l'assurance-chômage ont déjà fait couler assez d'encre pour qu'on ne s'y attarde pas trop. Fracture entre Alémaniques et Romands autour du rôle de l'Etat et du rapport à l'Etat en cas de pépins. Fracture surtout entre cantons et régions de ville ou de campagne selon l'expérience concrète des conséquences en termes de pertes d'emplois et d'augmentation du chômage structurel et de longue durée. Les résultats suivent la courbe du taux de chômage. Appenzell Rhodes intérieures ne connaît ni chômage ni chômeurs (taux de chômage 1,1%) et octroie le score le plus élevé de oui à la révision de la Laci (72,6%). A l'inverse, Jura, Neuchâtel, Vaud, Fribourg, Valais et Tessin, mais aussi Bâle Ville qui, à divers moments subissent des taux de chômage élevés, refusent la révision de la Laci. Le score le plus élevé de refus se situe sans surprise au Jura avec 76% de non.

La révision de la Laci entrera en vigueur en deux étapes. Le relèvement des cotisations de 2 à 2,2% dès le 1er janvier 2011, et la baisse des prestations qui sera brutale pour des milliers de chômeurs-euses dès le 1er avril. Ainsi, alors que le nombre de sans-emplois ne diminuera pas, les statistiques du chômage vont diminuer ! En rallongeant la durée des cotisations pour ouvrir un droit tout en réduisant la durée des indemnités de chômage pour les jeunes, pour les âgé-e-s, pour les femmes de retour sur le marché du travail, l'objectif de la révision de stabiliser le nombre de chômeurs-euses en Suisse à 140'000 sera ainsi atteint.

Stabilisation toute cosmétique. En réalité, ce sont les précarités et la nouvelle pauvreté qui vont augmenter. Les chômeurs-euses prématurément en fin de droit n'auront pas retrouvé un emploi. La plupart seront brutalement catapultés à l'aide sociale et à l'assistance publique que nombre de cantons et communes soumis aux politiques d'austérité

imposées par la droite et le patronat limitent et réduisent.

Sur le plan cantonal genevois, le résultat de la votation est également sans appel. L'excellent 60% de non indique clairement que la population genevoise s'oppose à la péjoration des prestations aux chômeurs-euses. Dès lors, plutôt que de se décourager, le mouvement syndical doit s'appuyer sur cette volonté populaire pour rebondir et exiger des autorités politiques la mise en place de mesures cantonales qui permettent de pallier au saccage de l'assurance fédérale. En premier lieu en exigeant de l'Etat qu'il revote le projet de budget 2011. Réduire l'enveloppe budgétaire dévolue aux mesures cantonales sur le chômage après le vote de la population genevoise est totalement inacceptable.

En second lieu, en exigeant une révision de la loi cantonale pour lutter contre le chômage de longue durée par l'amélioration des mesures de réinsertion (augmentation des placements par les ARE, allocations de retour en emploi, hausse

au niveau des salaires fixés dans les CCT des allocations versées aux personnes placées en emploi de solidarité, développement de véritables programmes de formation qualifiante), opposition au démantèlement des dispositifs existants dont le RMCAS qui est, malgré ses faiblesses, une mesure spécifique pour les chômeurs en fin de droit qui maintient un revenu plus élevé que l'aide sociale.

S'il doit réactiver avec force nombre de propositions pour améliorer la prise en charge des personnes au chômage et des sans-emploi, le mouvement syndical doit désormais faire preuve d'inventivité et d'audace sur le plan de la politique de l'emploi. Nous le disons toujours : lutter contre le chômage c'est d'abord créer des emplois. De vrais emplois sur le marché du travail primaire ou "normal" et dans les services publics et subventionnés pour répondre aux besoins locaux de la population.

Manuela Cattani

Congrès SIT La parole aux militant-e-s

DEPUIS son congrès de 2007, le SIT réfléchit et agit pour faire face à la montée de la précarité (de l'emploi, des salaires, des horaires) imposée par les patrons sous le nom de "flexibilité" et aux conséquences de la crise sur les conditions de travail et de vie des salarié-e-s. Deux brochures SIT disent déjà pas mal de choses sur ces questions : le bulletin N° 100 "Flexibilité, mobilité, précarité : quelles stratégies syndicales ?" et le N° 101 "Une crise, des crises : causes, conséquences et remèdes".

Ces deux textes avancent de nombreuses pistes d'analyse et d'action qui ont été utiles et utilisées ces trois dernières années, mais la précarisation du travail et des conditions de vie continue de se manifester sous diverses formes. Le patronat et la droite utilisent même la crise pour accentuer leurs offensives contre les acquis sociaux.

Cela ne changera que si le mouvement syndical, dont le SIT, arrive à mener une action à la hauteur de ces attaques. Pour cela, il ne suffit pas de dénoncer la situation, il faut arriver à proposer des alternatives crédibles, pour redonner du sens aux luttes et convaincre ainsi les salarié-e-s que des mobilisations collectives sont non seulement nécessaires mais aussi possibles, pour résister mais aussi pour enclencher un changement de fond du système.

C'est dans cette perspective que ce congrès SIT du 20 novembre 2010 veut s'inscrire en donnant la parole à ses militantes et militants pour qu'ils disent concrètement quelles formes prennent la précarité et la crise dans leurs secteurs et lieux de travail, comment ils y résistent, qu'est-ce qu'ils ont gagné ou perdu ces trois dernières années (pourquoi et comment ?), qu'est-ce qu'ils attendent du syndicat et qu'est-ce qu'ils voient comme priorités et comme moyens d'action réalistes pour ces trois prochaines années. C'est une étape fondamentale si l'on veut passer des idées générales aux propositions concrètes, des proclamations aux mobilisations effectives, des actions au coup par coup à une feuille de route vers un rapport de force à la hauteur des enjeux.

Pour créer cette dynamique, l'idée est de favoriser l'échange entre militant-e-s sur ces questions - dans un syndicat interprofessionnel, on a beaucoup à apprendre des expériences et des réflexions des un-e-s et des autres -, de se donner envie de lutter ensemble et d'imaginer les moyens d'obtenir des résultats tangibles. Pour ce faire, le congrès donnera la priorité à la tenue d'ateliers réunissant des militantes et militants de tous les secteurs du SIT sur des thèmes intéressant tout le monde : sécurisation des emplois, résistance à la précarisation du travail, amélioration des salaires et des revenus, contre-offensive à la révision de la loi sur le chômage, accès à la formation continue pour toutes et tous.

A partir des réalités vécues sur le terrain, approfondir notre analyse de la situation, dégager des perspectives, prévoir des moyens d'action, pour retourner sur le terrain avec des revendications, des propositions, des envies et des pistes de mobilisation, voilà le but de ce congrès. Objectif modeste mais exercice indispensable pour que le syndicat puisse "reprenne la main" face à l'offensive patronale et libérale de ces dernières années et obtenir des résultats. Pas de résultats sans rapport de force et pas de rapport de force sans militantes et militants convaincus et combattifs.

Jean-Marc Denervaud

L'ordre du jour en bref :

1. Ouverture du congrès
2. Procès-verbaux des deux derniers congrès
3. Rapport général d'activité du comité SIT
4. Thème : "Contre la précarisation du travail : revendications, alternatives et luttes syndicales"
5. Elections :
 - a) comité SIT
 - b) présidence
 - c) secrétariat général
6. Résolutions
7. Divers

Comité SIT

Lors de ses séances de septembre et d'octobre, le comité SIT a été informé :

- de l'aboutissement du référendum contre la loi sur les heures d'ouverture des magasins ;
- de la grève ISS aviation ;
- des propositions de modifications de la loi sur l'aide sociale individuelle ;

Après avoir fait le bilan de la votation sur la loi fédérale sur le chômage, il a pris position pour les votations du 28 novembre (voir page suivante).

Comité CGAS

Lors de sa séance d'octobre, le comité CGAS a :

- fait le point sur la grève ISS-aviation avec les représentants du SPP ;
- tiré le bilan de la votation sur la loi fédérale sur le chômage et sur les bons résultats à Genève ;
- été informé des préparatifs des actions du 14 juin 2011, 20^e anniversaire de la grève des femmes ;
- pris position sur les objets de la votation du 28 novembre (mêmes mots d'ordre que le SIT).

Mode d'emploi

Le samedi 20 novembre 2010, le SIT tiendra son 14^e congrès à l'UOG (aux Grottes).

Le samedi 20 novembre 2010, le SIT tient son 14^e congrès à l'UOG (aux Grottes). C'est un moment important du syndicat, puisqu'il s'agit de l'instance suprême de l'organisation. C'est elle qui discute des buts généraux et des principes de l'organisation et peut les modifier. Elle élit également celles et ceux qui vont incarner cette ligne syndicale entre deux congrès : le comité, la présidence et le secrétariat général.

A cela s'ajoutent les invité-e-s : la presse, bien sûr, mais aussi toutes les organisations dont le SIT est membre ou est proche, à commencer par les autres syndicats de Suisse ou de la région, dont certains salueront les congressistes.

La première tâche du congrès sera donc de vérifier qui est présent-e et d'adopter le règlement des débats.

Regard vers le passé

Dans un premier temps, le congrès se penchera d'une part sur les PV des deux derniers

compte complètement de la somme importante de travail fourni non seulement par le secrétariat, mais surtout par chaque militante et chaque militant.

Le thème

Sur le contenu du thème "Contre la précarisation du travail : revendications, alternatives et luttes syndicales", voir le billet de la présidence ci-contre.

Il sera traité sous deux formes. D'abord, les congressistes entendront une conférence de Sophie Bérout, maître de conférence en science politique à l'université Lyon-II et codirectrice de l'ouvrage "Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?"

Pour favoriser la discussion et l'échange, les délégué-e-s se répartiront ensuite en cinq ateliers avec chacun un thème de discussions :

- sécurité de l'emploi : protection contre les licenciements, droits syndicaux ...
- salaires et revenus : lutte contre les bas salaires, initiative salaire minimum ...
- précarité(s)/flexibilité : sous-traitance, intérim, etc.
- lutte contre le chômage et emploi
- formation professionnelle

Des élections

Avant de passer aux résolutions, qui seront des déclarations du SIT et de son congrès sur les problèmes de l'heure, le congrès procédera à plusieurs élections :

- comité SIT : les secteurs et les commissions interprofessionnelles présenteront les délégué-e-s qui les représenteront dans cette instance qui dirige le SIT entre deux congrès ;
- la présidence du SIT ;
- le secrétariat général.

C'est vers 17 heures que se terminera le congrès, en n'oublant pas que midi aura été l'occasion de partager un repas.

67

SIT: heures d'ouverture

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 8.30 à 12.00 et de 14.00 à 17.30, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit :

Construction, entretien
mardi de 15.00 à 18.30
jeudi de 15.00 à 18.00
Attention : plus de permanence le samedi !

Terre, industrie, services
mardi de 14.00 à 18.30
pour sécurité, transports et terre seulement :
possibilité de fixer rendez-vous par téléphone

Commerce, alimentation, média
jeudi de 14.00 à 17.00
pour vente seulement :
lundi et vendredi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie-restauration, économie domestique, esthétique et coiffure
lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00

Santé, social, secteurs public et subventionné
mardi de 10.30 à 13.30
mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage
lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00
Téléphone chaque matin de 9.00 à 12.00

Travailleurs-euses sans statut légal (sans-papiers)
lundi, jeudi de 14.00 à 17.00

Services des impôts
sur rendez-vous par téléphone au 022 818 03 20 (ne pas téléphoner au numéro général du SIT).

Impressum

Rédaction et mise en page : Martine Bagnoud, Simon Descombes, Jean-Luc Ferrière, Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Georges Tissot.

Collaboration régulière : Valérie Baileys, Boumédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Lara Cataldi, Manuela Cattani, Fátima Cilene de Souza, Julien Dubouchet Corthay, Equipe Chômage, Davide De Filippo, Giangorgio Gargantini, Jésus Gomez, Séverin Guelpa, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, présidence du SIT, Christina Stoll, Sylvain Tarrit, Barbara Urtasun, Françoise Weber.

Impression : CIE - Tirage : 12'500 exemplaires - Parait 6 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source. SIT-info accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.

Un congrès pourquoi faire ?

Le congrès est un moment important pour l'exercice de la démocratie interne au syndicat, qui permet aux militant-e-s à la fois un débat d'idées et de faire le bilan de l'action syndicale menée les trois ans écoulés et de définir les orientations des trois prochaines années. Pour permettre aux délégué-e-s au congrès de bien comprendre ce qu'est un congrès, à quoi il sert et comment il se déroule, nous vous invitons à participer à un

conseil interprofessionnel

jeudi 21 octobre à 18h30

à la grande salle du SIT

Au menu : informations et échanges sur la composition du congrès, ses compétences statutaires, son déroulement, son contenu, sa place dans la vie syndicale. Ce congrès affirmant la volonté du SIT de "donner la parole à ses militant-e-s" pour mieux les défendre individuellement et collectivement, ce conseil interprofessionnel est important pour leur donner au mieux les conditions de le faire.

9 novembre 1932 - 13 morts

Plus jamais ça !

Mardi 9 novembre, l'ensemble des forces de gauche de Genève commémoreront, comme de coutume, le massacre du 9 novembre 1932. Ce soir-là, l'armée avait ouvert le feu sur une manifestation contre le fascisme et le racisme, faisant treize morts et de nombreux blessés. Les temps que nous vivons demandent que l'on s'en souvienne.

Rassemblement lundi 9 novembre à 18 h. 00
devant la Pierre commémorative
au bout de la plaine de Plainpalais (côté Uni-Mail)

Garde des enfants le mercredi

Enfin une solution pour les parents qui doivent travailler

Le projet d'accueil continu qui est soumis au vote le 28 novembre prochain répond à un besoin exprimé depuis de nombreuses années par les familles, et en particulier les familles monoparentales, d'avoir une solution de garde parascolaire pendant les jours scolaires, y compris le mercredi.

Tous les parents le savent, déjà au niveau des crèches, les places manquent cruellement, et au niveau parascolaire, la demande augmente chaque année. Toutefois, l'offre parascolaire ne s'étend actuellement pas au

mercredi, ce qui oblige les familles, et le plus souvent les femmes, à jongler avec leurs horaires et à exiger, bien souvent, des temps partiels contraints. Les conséquences en sont bien souvent leur plus grande précarité économique et sur le marché du travail. L'offre d'une prise en charge facultative le mercredi midi et après-midi permettra donc plus de marge de manœuvre pour les familles et les femmes en particulier.

De même, le projet soumis au vote prévoit d'organiser un accueil pour les élèves en âge

du cycle d'orientation, via des structures adaptées.

Pour ces raisons, le SIT soutient pleinement cet article constitutionnel, et appelle de ses vœux cet accueil du mercredi. Soulignons toutefois la nécessité d'un accueil de qualité, réalisé par un personnel qualifié et en nombre suffisant, pour permettre des activités dignes de ce nom, et appels d'ores et déjà les pouvoirs publics cantonaux et communaux à une organisation et à un financement en conséquence.

JLF

Une initiative qui vient à son heure

Vers plus de justice fiscale

Le but de l'initiative sur la justice fiscale, déposée en 2008, est très important: il est d'enrayer les effets pervers de la concurrence fiscale entre les cantons.

En effet, les cantons se livrent à une véritable sous-enchère de l'imposition, afin d'attirer le plus possible de gros contribuables et d'entreprises, avides de forfaits et de taux avantageux. Ces baisses d'impôts génèrent à chaque fois des pertes de revenu pour les Etats cantonaux, qui par effet domino, tendent à restreindre les prestations publiques et sociales ou à en limiter l'accès. C'est donc une perte pour la population salariée ou ayant besoin des prestations publiques.

Concrètement, l'initiative, qui ne vise ici que les personnes physiques (et non les sociétés), demande d'abord d'interdire les barèmes "dégressifs" ou "plats". Cela signifie qu'elle interdit qu'une personne déclarant 300'000.- soit imposée au même taux qu'une personne en déclarant 60'000.-, ou même à un taux moins élevé. Pourquoi? Parce que la plus riche garde, une fois payés ses impôts, une part largement supérieure à ce que garde la plus pauvre, et qu'il est donc juste que la plus riche peut contribuer proportionnellement plus fortement au bien collectif. C'est ce qu'on appelle la redistribution sociale, qui est un des rares mécanismes de solidarité qui existe encore, mais précisément attaqué par la droite en ce moment dans certains cantons.

Deuxièmement, l'initiative

propose de fixer des barèmes pour les très hauts revenus et les très grosses fortunes. Pour les revenus, elle propose d'imposer à 22% la part de revenu imposable dépassant 250'000.- francs.

Prenons un exemple: un cadre dirigeant déclarant, après toutes les déductions, 400'000.- de revenu annuel, serait imposé au minimum à 22% pour la part supérieure à 250'000.-, c'est-à-dire sur les 150'000.- derniers francs (400'000.-250'000.-), ce qui représenterait au minimum 33'000.- d'impôt (pour simplifier, on considère ici les 150'000.- comme une tranche imposable unique, au même taux; dans la réalité, celui-ci pourrait aussi progresser); notre cadre sera également imposé sur les premiers 250'000.-, à un taux dont qui n'est pas fixé par l'initiative; la pratique genevoise actuelle consiste en des taux qui progressent par tranches de revenu, passant passe de 0% à 17% progressivement jusqu'à 250'000.-. Ainsi, pour reprendre notre exemple, notre cadre serait imposé de 36325.- pour les 250'000.- premiers francs, et de 33'000.- pour les derniers 150'000.-, donc un total de 69325.- francs. Il lui resterait, après impôt, un revenu de 330'675.- annuel sur 400'000.- imposables. Il semble vraiment qu'on puisse vivre avec un tel revenu, et qu'on ne puisse pas

considérer l'impôt comme abusif.

Pour les grandes fortunes, l'impôt minimal serait de 5% (5 pour mille, et non pour-cent!) de la part de fortune imposable dépassant 2 millions de francs. Ainsi, par exemple, un multimillionnaire déclarant, après toutes les déductions, 3 millions de fortune, serait imposé à 5% de son dernier million (3 moins 2 millions), soit 5000.- francs, ce qui ne semble pas être un drame non plus, sachant qu'actuellement, la tranche de fortune en dessous de 2 millions est imposée à Genève à un taux variant de 1.75% à 4.5%. Soit, dans notre exemple, un impôt cantonal total sur la fortune de 12'200.- (plus environ 2600.- pour l'impôt supplémentaire sur la fortune, soit au total moins de 15'000.-), laissant à notre multimillionnaire 2'985'000.- sur 3'000'000.- francs.

Attendons-nous évidemment à une campagne racoleuse des milieux financiers et patronaux qui cherchera à vous faire peur avec le fait que des riches nous quitteraient, ou à ce que vous perdriez! Ne vous faites pas avoir: il y a suffisamment de raisons pour que les riches restent en Suisse (sécurité politique, gestion de leurs fortune, etc.).

Votez oui des deux mains à cette initiative, bonne pour les travailleurs et les travailleuses!

Jean-Luc Ferrière

Il y a 100 ou 70 ans

Les femmes aux prud'hommes

À Genève, le droit de vote et d'éligibilité des femmes a été acquis il y a bien longtemps... pour les tribunaux de prud'hommes. Au point même que certains voulaient créer également des tribunaux de prud'femmes, "prud" signifiant sage, avisé.

Lors de la création des prud'hommes en 1882, seuls pouvaient être désignés comme juges des personnes jouissant des droits politiques... donc pas les femmes. Mais celles-ci pouvaient être appelées comme expertes pour les métiers typiquement féminin, puisque les prud'hommes jugeaient en droit, mais aussi et surtout - à cette époque - selon les us et coutumes du métier, d'où l'appel à des experts.

Le 27 février 1910, le peuple genevois approuvait une modification de la Constitution donnant le droit de vote et d'éligibilité aux

femmes. Mais cette loi ne fut jamais appliquée! En effet, il était impossible de tenir des registres électoraux des femmes, puisqu'elles n'étaient pas inscrites sur les registres "normaux". Et le registre électoral est évidemment la base de toute bonne élection...

Aussi cette loi fut-elle abolie par une initiative populaire en 1913, et un contre-projet prévoyant l'inscription facultative des femmes sur les registres fut rejeté par le peuple en 1914.

Il fallut attendre le 22 mars 1930 pour que le Grand Conseil

accepte une loi donnant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes présentant une demande écrite pour être portées sur les listes électorales. Le 18 mai de la même année, le peuple (masculin!) accepta cette modification de la Constitution par 19'210 voix contre... 1'693!

Evidemment, cette égalité était encore, bien incomplète, puisqu'elle procédait d'une démarche contraignante, même si les syndicats mirent un point d'honneur à présenter des juges femmes.

C'est n'est qu'en 1960 que cette discrimination prit fin, emportée par l'obtention de l'ensemble des droits politiques par les femmes au niveau cantonal.

GT

Le bulletin de vote du SIT

1. Acceptez-vous l'initiative populaire "Pour le renvoi des étrangers criminels (Initiative sur le renvoi)" ? **NON**
2. Contre-projet: Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 10 juin 2010 concernant l'expulsion et le renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution? **NON**
3. Question subsidiaire: Si le peuple et les cantons acceptaient à la fois l'initiative populaire "Pour le renvoi des étrangers criminels (Initiative sur le renvoi)" et le contre-projet (arrêté fédéral du 10 juin 2010 concernant l'expulsion et le renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution): Est-ce l'initiative populaire ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur ? **pas de réponse**
4. Acceptez-vous l'initiative populaire "Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale (Initiative pour des impôts équitables)" ? **OUI**
5. Acceptez-vous la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Contreprojet à l'IN 141), du 27 mai 2010 (A 2 00 - 10639) ? **OUI**
6. Acceptez-vous la loi d'application du code civil suisse et autres lois fédérales en matière civile (LaCC), du 2 septembre 2010 (E 1 05 - 10481) ? **pas de réponse**
7. Acceptez-vous la loi organisant la commission de conciliation en matière de baux et loyers (LCCBL), du 2 septembre 2010 (E 3 15 - 10468) ? **pas de réponse**
8. Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM), du 17 juin 2010 (I 1 05 - 10448) ? **NON**

Loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg)

Le Grand Conseil supprime la loi cantonale d'application

Après la décision des constituant-e-s de supprimer la référence au principe d'égalité entre femmes et hommes dans le projet de Constitution, qui avait déjà provoqué un beau tollé à Genève, une nouvelle attaque dans le droit cantonal est passée inaperçue.

Et pour cause! Elle a été adoptée au début septembre 2010 par le Grand Conseil dans le cadre de la révision de dizaines de lois suite à la modification du code civil suisse et d'autres lois en matière civile. La commission ad hoc justice 2011, qui a été chargée de préparer ce projet, n'a pas hésité à supprimer la loi cantonale d'application de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LaLEg - A2 50) et à faire disparaître les dispositions de procédure prévues dans la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des EPM (Art 2C de la B5 05 - LPAC). En clair, cela signifie que les employé-e-s des collectivités publiques (Etat, communes, HUG, etc.) n'auront plus la possibilité de s'adresser à une autorité de conciliation compétente pour concilier les différents rapports de travail, que ce soit dans le secteur privé ou public, telle qu'on la connaissait jusqu'à aujourd'hui à Genève. Cela entraîne des conséquences négatives qui vont bien au-delà des fonctionnaires voulant dénoncer une discrimination. Tentons de récapituler.

Une conciliation facultative

Le droit fédéral a supprimé les articles 11 et 12 de la LEg qui chargeait les cantons de mettre sur pied une autorité de conciliation dans les rapports de droit privé. Il a renvoyé les questions de procédure dans le nouveau code de procédure civile. Dorénavant, la conciliation n'aura lieu que si le demandeur ou la demanderesse le souhaite, alors que Genève avait instauré une conciliation obligatoire. La composition de l'autorité de conciliation a aussi été quelque peu modifiée puisqu'elle se composera d'un-e président-e, ce que notre canton ne connaissait pas, et d'une représentation paritaire d'employeurs et d'employé-e-s des secteurs privé et public, l'ensemble des représentants étant constitué d'un nombre égal d'hommes et de femmes. L'instauration d'une présidence est par contre une bonne nouvelle.

Une autorité de conciliation non transversale

Cette composition démontre la volonté du législateur de prévoir, en matière d'égalité entre femmes et hommes, une autorité de conciliation transversale et triplement paritaire. C'est dans la logique de la LEg qui s'applique aux secteurs privés et public. Le canton de Genève a décidé de ne pas tenir compte de cette volonté de transversalité en ne prévoyant cette composition pour les rapports de travail de droit privé. La loi sur le Tribunal des prud'hommes a été modifiée dans ce sens. En ce qui concerne les rapports de travail de droit public, il est dorénavant prévu que le Tribunal administratif pourra en tout temps procéder à une conciliation en déléguant un-e magistrat-e à cet effet. En conséquence, l'objectif d'une autorité de conciliation transversale et triplement paritaire n'est plus atteint.

Une perte d'expertise

Genève a expérimenté avec succès une commission unique pour tous les rapports de travail, ce qui lui a permis d'acquérir une réelle expérience. La mise en commun des compétences dans une matière complexe et très délicate est propice à l'efficacité mais aussi permet une unité de pratique qui est conforme au but de la LEg. La Conférence suisse des délégués à l'égalité entre femmes et hommes a commenté en détail l'intérêt d'une autorité de conciliation transversale. Elle relève aussi que l'utilité d'une conciliation permet de décharger les tribunaux, de limiter les frais des parties et d'éviter le durcissement du litige. Pour les rapports de travail de droit public, avoir recours à cette commission de conciliation commune permettrait auparavant de rendre la conciliation plus accessible, car il n'était pas nécessaire d'élaborer au préalable un mémoire fouillé. La procédure était et demeure simplifiée. Au contraire, la procédure devant le Tribunal administratif est plus complexe et surtout implique de déposer un recours sur le fond. En effet, en abrogeant LaLEg, le Grand Conseil a aussi supprimé l'interruption du délai de recours. Les démarches que la personne plaignante devra entreprendre seront plus difficiles et auront donc un effet dissuasif.

Des arguments bidons pour faire passer la pilule

Dans le rapport de la commission ad hoc Justice 2011, on peut lire que la disparition de l'autorité de conciliation pour le secteur public n'est pas un problème puisque les fonctionnaires pourraient saisir le groupe de confiance de l'Etat. C'est évidemment faux, puisque la mission du groupe de confiance concerne essentiellement des conflits en matière d'atteinte à la personnalité et que la LEg ne concerne pas que les questions de harcèlement sexuel. La LEg traite de l'ensemble des discriminations, comme par exemple la discrimination salariale, la discrimination à l'embauche ou lors de promotion. Par ailleurs, le groupe de confiance ne peut pas être saisi par des employé-e-s des autres collectivités publiques, comme les communes notamment.

Rectifier le tir dans une loi balai

Le SIT a interpellé la conseillère d'Etat Isabel Rochat afin que cette situation soit corrigée dans le cadre d'une loi dite "balai". Diverses propositions lui ont d'ores et déjà été soumises, en particulier la nécessité de réintroduire une loi d'application LEg adaptée aux nouvelles dispositions fédérales. Il est clair que le train de lois révisées dans le cadre du processus Justice 2011 contient d'autres erreurs que celles commises en matière d'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail et que cette loi "balai" devra servir à les rectifier. Nous ne pouvons pas accepter que des obstacles supplémentaires soient mis aux personnes s'estimant victimes d'une discrimination, sachant les difficultés que cela représente déjà de faire valoir ses droits. Ce d'autant plus si la législation genevoise est contraire aux intentions de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes et au nouveau code de procédure civil suisse. Les femmes ont vraiment de quoi s'inquiéter du nouvel état d'esprit qui règne à Genève.

Valérie Buchs

L'exposition à la fumée passive recule !

Bonne nouvelle pour les travailleuses et travailleurs et pour la santé publique en général: l'exposition à la fumée passive continue de reculer.

L'enquête suisse sur le tabagisme 2009, dont les résultats ont été publiés par l'Office fédéral de la santé publique, montre que l'exposition à la fumée d'autrui a reculé depuis 2002, passant de 35% à 15% de personnes de 14 à 65 ans exposées au moins une heure par jour en moyenne à la fumée passive. La baisse s'est accélérée depuis 2008 grâce aux interdictions de fumer dans les lieux publics introduites dans certains cantons, s'ajoutant à celle dans les transports publics de 2006.

Restaurants, cafés et bars

C'est dans ces lieux que l'exposition reste maximale (62%), puis dans les discothèques (53%), touchant aussi bien la clientèle que le personnel. La différence est très forte entre la Suisse romande (45%), où tous les cantons ont introduit à ce

jour des interdictions de fumer (ou fumer sans service), et la Suisse alémanique, où c'est le cas de 3 cantons seulement (70%). L'enquête montre que 77% des clients sont incommodés par la fumée, et que les établissements enfumés ne sont fréquentés qu'à contrecoeur. Par contre, elle n'indique pas de changement majeur dans la fréquentation des restaurants, cafés et bars, que les gens disent toujours fréquenter de la même manière. 74% de la population souhaite une interdiction de fumer dans ces établissements (71% dans les cantons sans interdiction).

Diminution sur les lieux de travail

L'exposition à la fumée sur le lieu de travail a également diminué, passant de 54% (2001-2002) à 32% (2009), ce

qui représente tout de même encore un-e travailleur-euse sur trois, et de 49% à 27% pour les non-fumeurs-euses, soit encore plus d'un quart. 65% des non-fumeurs-euses continuent à se dire incommodés par la fumée sur leur lieu de travail. Ce sont les jeunes travailleurs-euses, y compris les apprenti-e-s, qui sont les plus touché-e-s. Cette diminution est due au fait que de plus en plus d'entreprises pratiquent une interdiction générale de fumer (ou excepté dans des espaces réservés): entre 2002 et 2009, le nombre de personnes concernées par cette interdiction passe de 58% à 82%.

Continuer à se battre !

D'un point de vue syndical, la lutte pour une meilleure santé au travail sur le plan de l'exposition à la fumée passive reste donc nécessaire, puisque, au niveau fédéral, la loi accepte des fumeurs avec services, dont les résultats montrent l'insuffisance.

Il s'agira de soutenir l'initiative nationale déposée par la Ligue pulmonaire en mai 2010 avec 133'000 signatures, qui demande l'interdiction (avec fumeurs sans service), sachant aussi que les tenants de la liberté individuelle d'enfumer les autres ont également lancé la leur, pour tenter un retour en arrière et provoquer un abandon des interdictions.

Jean-Luc Ferrière

Harcèlement sexuel: NON, C'EST NON !

Un nouveau site www.non-c-non.ch a été mis en ligne, car le sujet du harcèlement sexuel est souvent tabou ou mal compris.

Ce site a été conceptualisé par les syndicats et le 2^e Observatoire et il bénéficie du soutien financier de la Confédération. Il foisonne de renseignements à l'intention des victimes de harcèlement sexuel, mais aussi des proches, des employeurs ou des syndicalistes. Il décrit les mécanismes qui sont à l'oeuvre, les conséquences et les façons de réagir, les moyens légaux à disposition car, rappelons-le, le harcèlement sexuel est interdit par la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. Le site offre de nombreux témoignages permettant d'illustrer les situations vécues par les personnes harcelées sexuellement et met en évidence les mythes qui circulent encore à propos des femmes, de l'habillement et de l'apparence ou des personnes homosexuelles.

Mais surtout, ce site est interactif. Il permet de poser des questions anonymement et de recevoir une réponse dans un laps de temps court. Le SIT est convaincu de l'utilité de ce dispositif, car il constate que les personnes victimes de ces comportements sont très souvent isolées et ne sont pas sûres de subir un harcèlement sexuel. Elles pensent qu'elles sont responsables de leur situation et ne savent pas comment réagir.

Ce ne sont pas des plaisanteries

Le harcèlement sexuel, ce n'est pas du flirt, ni une relation amoureuse librement consentie. Il s'agit de paroles, d'actes ou de gestes à connota-

tion sexuelle, non désirés, provoquant l'inconfort et la crainte, menaçant ainsi le bien-être de la personne visée dans le cadre de son travail. C'est une forme de discrimination, d'abus de pouvoir et de violence qui porte atteinte à l'intégrité physique et psychique de la personne et qui peut mettre en péril son emploi et/ou créer un climat de travail hostile. En général, ces conduites sont répétées, cependant, un acte isolé peut suffire :

"Un chef de service a posé sa main sous le corsage de son employée". Pour déterminer s'il s'agit de harcèlement sexuel, ce n'est pas l'intention de l'auteur qui compte, mais le malaise ressenti par la personne qui se plaint. Peu importe si l'auteur souhaitait plaisanter ou n'avait pas l'intention d'être méchant.

Faites-vous soutenir par le SIT

Un site interactif permet d'aider la personne à y voir plus clair. Mais il ne remplace jamais un soutien et un accompagnement syndical. N'hésitez pas à nous contacter si vous subissez un harcèlement sexuel. Le syndicat examinera avec vous les moyens de réagir et vous accompagnera dans vos démarches. Il ne prendra pas d'initiative sans votre accord. Mais il faut se rappeler que l'inaction ne fait pas cesser les harcèleurs et que l'employeur est légalement responsable de mettre tout en œuvre pour prévenir et faire cesser le harcèlement sexuel.

Valérie Buchs

Quelques résultats comparés des enquêtes 2001-2002 et 2009

	2002	2009
Exposition à la fumée passive (min 1h/jour en moyenne)	35%	15%
Exposition (min 1h par semaine) dans les restaurants, cafés et bars	60%	36%
Personnes favorables à une interdiction de fumer dans les restaurants, cafés et bars		74%
Exposition sur les lieux de travail	54%	32%
Exposition sur les lieux de travail, non-fumeurs-non fumeuses	49%	27%
Personnes actives travaillant dans des entreprises sans fumée (ou avec locaux réservés)	58%	82%
Personnes souhaitant une interdiction générale de fumer sur les lieux de travail	non chiffré	91%

Liens:

Résultats de l'enquête (site de l'OFSP):

www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/07322/index.html?lang=fr.

Carte des réglementations cantonales: www.lung.ch/fileadmin/user_upload/Themenschwerpunkte/Ta-bakpraevention/Politische_Taetigkeiten/101001_sansfumee.jpg

Pierre Kunz et Philippe Gaemperlé

Le génie ils l'aiment...

...mais ce n'est pas réciproque. Les respectivement Président et Directeur de Genilem ont une conception de la gestion d'entreprise, et du personnel, qui, à défaut d'être très originale, mérite d'être exposée comme un bel exemple d'un certain libéralisme économique en actes.

Après avoir obtenu le départ du précédent Directeur, coupable à son goût d'être trop lié à son propre prédecesseur, le plus humaniste de nos constituants a fait embaucher, à l'été 2009, une marionnette, sinon compétente, au moins à lui totalement inféodée. Si cette dernière qualité ne s'est jamais démentie chez notre hypo manager, incapable de prendre une décision avant d'en avoir référé au maître, ses limites professionnelles n'ont pas tardé non plus à se manifester. Totalement dépassé par les événements, il a rapidement cherché à faire porter son fardeau sur ses six collaborateurs et collaboratrices. Face à l'incurie répétée de leur chef, plusieurs salarié-e-s ont fini par s'en inquiéter auprès de leur employeur, le Conseil de fondation, ce qui a valu déjà à deux d'entre eux d'être licenciés en février de cette année - avec erreur dans le calcul du délai de congé... un détail. En dépit du caractère parfaitement abusif de ces licenciements, les membres du Conseil n'ont pas osé revenir sur cette décision dès lors qu'elle avait été avalisée par Genghis Kunz. Et comme pour ce dernier, reconnaître ses erreurs est définitivement une attitude de gonzeuses, dont on sait aujourd'hui qu'elles ne sauraient vraiment être considérées comme l'égal de l'homme, il était plus qu'illusoire

d'espérer de ce vrai mâle qu'il ait la faiblesse extrême d'en corriger ne serait-ce qu'une seule, d'erreur on s'entend. Toutefois, le ridicule, même si l'on sait à quel point il est inoffensif à ces messieurs, étant quelque chose qui les interpelle dans sa potentialité, un accord à l'amiable a pu être trouvé avec les deux salariés, et avec, dans un cas, l'aide active de la FER. Au prix de quelques mois de salaire, Genilem s'évitait ainsi des procédures qui n'auraient pas manqué de lui valoir une publicité peu flatteuse. L'exercice a du être répété quelques mois plus tard avec une autre salariée qui ne pouvait plus voir le tandem de choc, ne serait-ce qu'en peinture. Entre temps, une quatrième personne donnait également sa démission, de guerre lasse et sans même demander son reste.

Le libéralisme selon Pierre Kunz

Face à tant de "défections", pouvait-on s'attendre à un début de remise en question? Que nenni! Et bien au contraire: dans l'édition d'octobre de PME-Magazine, celui qui est appelé aujourd'hui l'"homme orchestre", puisqu'il prétend assumer l'entier du travail de ses anciens subalternes, donne une interview auto-glorificatrice avec la complaisance d'un journaliste sans scrupules, qui

à sa décharge est l'employé d'un média partenaire de Genilem; article dans lequel le Directeur crache allégrement sur ses anciens collaborateurs et collaboratrices. Outre que cela n'est pas très très joli, le problème est que les conventions signées entre Genilem et plusieurs salarié-e-s prévoyaient expressément que "les parties s'engagent à garder confidentiel le contenu de la présente convention et à s'abstenir de tout dénigrement l'une envers l'autre, ainsi que de tout commentaire dans la presse et dans les médias sur leur séparation ou les modalités de celles-ci". Ce qui vaudra à notre brillant manager une plainte pénale pour diffamation et des dommages et intérêts pour non-respect de la convention. Et comme on ne peut imaginer qu'il ait agi sans la bénédiction de son Président, on constatera que, confondant une nouvelle fois Adam Smith et Carl Schmitt, PK pour les intimes, aura fait preuve dans cette histoire d'autoritarisme, de népotisme et de non-respect de la parole donnée, ce qui est une vision assez particulière, même si assez répandue, du libéralisme. Mais peut-être est-ce parce que Genilem est une fondation fortement subventionnée, par des organismes publics notamment, qu'il se permet de lui appliquer des méthodes aussi peu orthodoxes... ce n'est en fin de compte que l'argent du contribuable qu'il gaspille... libéralisme toujours.

Julien Dubouchet Cortthay

A qui appartient les richesses naturelles ?

Le Centre Europe-Tiers Monde organise un symposium les 5 et 6 novembre à la Maison des associations.

Tous les détails sur www.cetim.ch

STA-SPMI

Problèmes similaires, action commune

A l'appel du SIT et du SSP, une forte délégation du personnel (70 salarié-e-s) du Service des tutelles d'adultes et du Service de protection des mineurs s'est réunie le jeudi 14 octobre devant le Grand Conseil, afin d'attirer l'attention des député-e-s sur les moyens supplémentaires dont ces deux services ont besoin.

Pour faire face à l'augmentation constante du nombre de dossiers, le personnel du STA exige la création d'au moins 20 postes supplémentaires, ainsi que la stabilisation des auxiliaires et la conversion en véritable postes de travail des prestataires du RMCAS qui exécutent

des tâches indispensables au fonctionnement du service.

Le personnel du SPMI exige quant à lui la création de 15 postes supplémentaires nécessaires à la qualité des prestations aux mineurs, et indispensables afin d'alléger une charge de travail excessive ayant des effets dévastateurs sur le santé du personnel.

D'autres actions suivront, le personnel de ces deux services étant déterminé à poursuivre leur lutte pour l'amélioration des conditions de travail et du service public.

FW et DDF

Les syndicats ne sont pas les bienvenus à Balexert

A quelques semaines de la votation sur les heures d'ouverture des magasins, les commerçants genevois restreignent encore l'accès des syndicats à l'intérieur des magasins

Le centre commercial de Balexert (géré par la Migros) a porté plainte pour violation de domicile contre le SIT et Unia. La plainte a été déposée suite à une tournée syndicale organisée dans les commerces du centre afin d'informer le personnel du lancement du référendum contre l'extension des heures d'ouverture des magasins en juin dernier.

Le centre commercial de Balexert entend ainsi interdire aux syndicats le droit d'informer le personnel. Il s'agit là d'une mesure d'intimidation niant au personnel le droit de se défendre pour garantir des conditions de travail convenables.

Il est d'ailleurs d'autant plus inacceptable d'empêcher les syndicats d'avoir accès aux lieux de travail que ceux-ci jouent également un rôle de contrôle dans le secteur de la vente. En effet, la CCT-cadre de la vente ne prévoit aucun dispositif paritaire de contrôle, aucun inspecteur qui vérifie son application dans les commerces. Actuellement, le seul moyen de contrôle existant est l'activité des syndicats qui sont en contact direct avec les vendeurs et vendeuses du canton.

La Commission externe d'évaluation des politiques publiques avait d'ailleurs pointé à plusieurs reprises dans ses rapports (2008 et 2010) le manque de contrôle notamment des dispositions de la CCT de la vente et les nombreuses violations du respect des salaires

minimaux dans les magasins genevois.

Aujourd'hui, le respect des dispositions conventionnelles et des droits syndicaux des vendeuses et vendeurs n'est absolument pas garanti. Les tentatives patronales d'empêcher les syndicats d'accéder aux lieux de travail ne peuvent que

renforcer cet état de fait. Le centre commercial de Balexert voudrait-il faire de ses commerces une zone de non droit?

Il est ainsi primordial à la veille de la votation du 28 novembre sur les horaires des magasins de se solidariser avec le personnel de vente en votant NON ainsi que de réaffirmer sans cesse l'importance de nos droits syndicaux.

Valérie Baileys



La grève perdure

La grève (voir le dernier SIT-info) débutée le 9 juillet dernier par une partie du personnel de cette entreprise de nettoyage des avions continue.

La signature par l'association PUSH, pseudo-syndicat créé en 1993 sous l'impulsion de cadres de Swissair, d'une conven-

tion collective avec la direction ne satisfait en rien les attentes des grévistes et du SSP qui réclament toujours l'application des conventions collectives dénoncées le 30 juin dernier par l'entreprise.

SD

Augmentation salariale 2011

La provocation patronale !

Les entrepreneurs reconnaissent eux-mêmes que la branche est florissante : les carnets de commande sont pleins et le personnel vient à manquer. Pourtant, lors du second tour de négociations pour 2011, la Société suisse des entrepreneurs n'a offert qu'une augmentation générale de 0,4%, ce qui correspond à 17 francs et 30 centimes pour les salaires les plus bas. Une vraie gifle pour les ouvriers du bâtiment !

La délégation de négociation syndicale a bien sûr rejeté cette offre totalement insuffisante en campant sur la revendication de 150 francs pour tous. Aucune raison valable ne saurait justifier le refus patronal d'accorder une augmentation décente dans la situation actuelle.

L'année en cours a été marquée par une lourde charge de travail, surtout sur les chantiers. Grâce aux nombreuses commandes, les entrepreneurs peuvent imposer des prix décents et gagner de l'argent. Les perspectives demeurent bonnes. En revanche, les primes d'assurance maladie et autres charges pour les ouvriers de la construction augmenteront sensiblement l'année prochaine. Bref, le SIT estime qu'une augmentation décente de 150 francs pour tous est possible et s'impose avec la conjoncture actuelle !

Cela implique toutefois que nous nous mobilisions tous sur les chantiers. L'assemblée des comités maçons des syndicats SIT, Unia et Syna, réunis le jeudi 14 octobre, a décidé de préparer des actions syndicales qui tiennent compte de l'avancée des négociations salariales !

Retraite anticipée à 60 ans - erratum

Annoncée dans le numéro précédent, nous pensions avoir bien lu les informations de la fondation FAR confirmant la possibilité de prendre sa retraite anticipée dans le gros oeuvre bâtiment à 60 ans dès le 1er janvier 2011. Cela ne sera vrai que pour les nouveaux ayants droits nés après le 30 novembre 1950. Leurs aînés devront, eux, continuer à travailler six mois de plus. Autrement dit, pendant cette phase de transition, un travailleur plus jeune bénéficiera de sa retraite avant son aîné. Avec insistance, le SIT a fait remarquer aux instances paritaires nationales de la FAR ce lamentable problème d'égalité de traitement, mais celles-ci n'ont hélas pas voulu reconsidérer leur décision.

Sylvain Lehmann



Brèves internationales

101 syndicalistes assassinés en 2009

Le dernier rapport annuel de la Confédération syndicale internationale (CSI) révèle que la répression anti-syndicale de par le monde ne fait qu'augmenter. En 2009, 101 syndicalistes ont été assassinés, soit une augmentation de 30% par rapport à l'année précédente. La Colombie a été une fois encore le pays où se battre pour les droits des travailleurs-euses est la cause du plus grand nombre de meurtres. Le rapport décrit aussi l'incroyable palette des moyens utilisés à travers le monde pour mettre sous pression les syndicats et réprimer leurs activités. Alors qu'en 2009 la convention 98 de l'Organisation Internationale du Travail sur le droit d'organisation et de négociation collective faisait ses 60 ans, la moitié de la population active mondiale n'y est pas soumise faute de ratification par ses gouvernements.

Industrie textile : stop aux salaires de misère !

La campagne "Un salaire de subsistance pour tous" de la Déclaration de Berne et de Clean Clothes Campaign (voir le dernier SIT-info) qui relaie les revendications d'une coalition internationale de syndicats et d'organisations actives en Asie a largement mobilisé les consommateurs-trices suisses. En neuf semaines, 31'425 messages de

protestation ont été envoyés aux 39 entreprises désignées sur le site www.10centimes.ch. La marque de vêtements The North Face arrive en tête du classement, avec 1253 messages reçus. Elle est suivie par H&M, Helly Hansen, Calida et Zara. De nombreuses entreprises ont tenté d'apaiser la colère de leur clientèle en soulignant le fait qu'elles s'engagent à payer le salaire minimum légal. Elles omettent toutefois de préciser que, dans les pays producteurs, ce revenu ne permet pas de vivre dans la dignité. Des firmes comme Globus, Schild ou Esprit ne s'engagent pas plus au paiement d'un salaire de subsistance que C&A, Migros ou Chicorée. Signe encourageant qui démontre que la pression des consommateurs est primordiale, le 8 septembre dernier, Levi's et H&M, deux des plus importants producteurs de jeans au monde, ont annoncé qu'ils entendaient bannir de leurs filières l'utilisation de procédés de sablage de jeans dès la fin 2010. Les responsables de la campagne invitent les autres marques à prendre leurs responsabilités en renonçant elles aussi à une technique dont les conséquences peuvent être mortelles.

Nespression

Depuis deux ans les travailleurs-euses de l'usine Nestlé de Panjiang se battent pour

obtenir le droit de négocier leurs salaires dans une convention collective de travail. La direction y répond en mettant sous pression les syndicats et leur famille pour leur faire abandonner leurs droits. L'Union internationale de l'Alimentation a lancé une campagne internationale pour faire plier la multinationale. Pour forcer Nestlé à respecter les conventions internationales sur les droits syndicaux et à négocier les salaires, rendez-vous sur le site www.nespression.org.

USA : industrie anti-syndicale

Le rapport de la CSI sur la situation des droits syndicaux aux Etats-Unis démontre une fois de plus qu'entre l'image que veut se donner la première puissance mondiale et la réalité il y a un fossé... titanique. L'industrie spécialisée dans les exactions anti-syndicales y vaut 4 milliards de dollars et 82% des employeurs louent les services de ces compagnies qui utilisent une grande variété de tactiques à l'encontre des syndicats. Alors que la législation nie aux salariés de nombreux secteurs le droit à s'organiser syndicalement, la pression antisyndicale des entreprises ne faiblit pas et plus de 500'000 enfants sont encore au travail dans des conditions dangereuses.

SD

Samedi 13 novembre, dès 20h, au Café Industriel - 25, rue du Vuache

GRANDE FÊTE EN SOLIDARITÉ AVEC LE PERSONNEL DE VENTE

Nos soirées? Pas au supermarché!



21h : **K** (chanson française)
The Krackhand (rock'n roll circus)
Dès 00h : Disco avec DJ Bu !

NON à l'extension des horaires d'ouverture des magasins!



Pour une solution négociée !

Entré dans une phase d'intenses négociations ce printemps, le projet de fusion des caisses CIA (caisse de l'administration centrale et des enseignants) et CEH (personnel des établissements hospitaliers) est proche de son aboutissement en termes du nouveau plan de prestations, pour la présentation duquel des assemblées du personnel sont actuellement organisées dans tous les secteurs concernés. S'il n'y a pas grand-chose à gagner avec cette douloureuse réforme, le SIT est convaincu que la moins mauvaise solution passe par un accord avec l'employeur.

Loi sur la CIA : Votez oui aux mesures nécessaires !

Comme nous l'expliquions dans le dernier SIT-info, le SIT s'est prononcé pour l'adoption des mesures urgentes proposées par le Conseil d'Etat. Celles-ci, qui visent une augmentation des cotisations de 3% sur 3 ans et le gel de l'indexation des rentes sur la même période et à hauteur d'un 1% maximum par année, nous sont en effet apparues nécessaires à plus d'un titre. Lorsque le SSP, qui a lancé le référendum contre la décision de l'Assemblée des délégué-e-s, dont les nôtres, de la caisse, est venu demander le soutien du Cartel, nous avons, comme l'ensemble des autres organisations du personnel, refusé cette demande. Aujourd'hui que le référendum a abouti et que les affilié-e-s de la CIA seront donc consultés, nous appelons le personnel concerné à voter pour le projet de loi et contre le référendum du SSP. Si le SIT juge cet enjeu comme étant mineur en regard de la fusion à venir, il invite néanmoins le personnel à se manifester en masse à cette occasion, par son vote, afin de donner un signal de l'importance qu'il accorde à ces questions de retraite ; implication qui pourrait devenir cruciale dans le cadre du processus législatif futur et des velléités déjà exprimées par la droite de laminer les retraites de la fonction publique.

Julien Dubouchet Corthay

Le Conseil d'Etat s'apprête à déposer un projet de loi de fusion des caisses publiques de prévoyance CIA et CEH, un projet de loi qui prévoit une

augmentation des cotisations, un allongement de la durée de cotisation, et des diminutions de rentes LPP. Les réflexions autour de ce projet ont débuté il y a plus de trois ans. Face à la menace qui pèse donc sur le système de retraites des travailleurs-euses de la fonction publique et para-publique, le SIT s'est résolument engagé dans un combat pour une solution négociée, pour ne pas laisser libre champ à une démolition totale des fondements qui font la particularité de nos caisses publiques : une part du financement en répartition, la primauté des prestations, une prise en charge des cotisations par l'employeur au-delà du 50/50 légal, des prestations de qualité et l'accès à la retraite anticipée pour tous-tes, particulièrement pour les bas salaires.

Pourquoi ce projet de réforme ?

Pour des raisons démographiques d'abord : au fil des ans, un déséquilibre s'est creusé entre le nombre d'actifs-ves et celui des pensionné-e-s. Par ailleurs, l'espérance de vie de ces derniers-ères s'est allongée.

L'équilibre des caisses, entre les contributions en cotisations et les rentes versées s'en trouve donc affecté. Ce déséquilibre a encore été aggravé entre-temps par la crise boursière de fin 2008 qui a provoqué des baisses importantes de rendement des actifs des caisses de pensions (ce que l'on appelle le "troisième cotisant"). Cette situation touche particulièrement aujourd'hui la CIA, qui a été contrainte sans plus attendre de prendre des mesures de rehaussement de cotisations et de limitation de l'indexation des rentes. La situation de la CEH est aujourd'hui moins préoccupante, mais l'évolution démographique placera inévitablement cette dernière dans une situation similaire.

Pour des raisons législatives ensuite : comme annoncé de longue date, les Chambres fédérales viennent d'adopter en septembre dernier le principe d'imposer, d'ici 40 ans un taux de couverture de 80% aux caisses de pension publiques (et de 75% d'ici 20 ans). Dès lors, la CIA et la CEH devront trouver plusieurs dizaines de millions pour répondre à ces nouvelles exigences légales, bien qu'elles soient totalement inutiles et ne répondent qu'à l'insatiabilité des pouvoirs financiers, qui cherchent à faire main basse sur la prévoyance des travailleurs et travailleuses. Le SIT est vigoureusement opposé à cette recapitalisation forcée. Mais nous n'avons d'autre choix que de prendre acte que cette loi sera votée prochainement (il reste encore une divergence entre les chambres mais qui n'a pas trait au financement), sans qu'aucune force d'opposition au niveau fédéral ne semble disposée à lancer un référendum.

Nos priorités

Dans ce contexte extrêmement difficile et contraignant, la question qui se pose assez naturellement est : qui paie et pour quoi ? Dans la logique traditionnelle des plans en primauté de prestations, pour maintenir ces dernières on adapte les cotisations, comme cela a d'ailleurs été fait à de nombreuses reprises ces dernières années, à la CEH comme à la CIA. Le problème ici est que le financement nécessaire à un plan commun de prestations, qui globalement conserverait celles-là pour les affilié-e-s des deux caisses, représenterait une augmentation de l'ordre de 50% des cotisations pour toutes et tous. Pour l'Etat, qui en assume les deux tiers, cela signifierait plus de 160 millions de dépenses supplémentaires par année, ce qu'il n'est manifestement pas disposé à mettre sur la table. Dès lors qu'une part non négligeable de ce financement nécessaire découle du changement de réglementation fédérale, pour lequel les affilié-e-s des caisses ne portent aucune responsabilité, il n'est pas illégitime de demander à l'Etat de supporter une part supplémentaire de celui-là. Mais, outre que rien ne l'oblige juridiquement, comment faire payer à l'Etat encore plus que ce qu'il ne consent déjà pas à verser ?

Face à la perspective de ne probablement pas pouvoir maintenir l'ensemble des prestations, le SIT a fait le choix de dégager des priorités dans la

défense des conditions de retraite des salariés de la fonction publique et para-publique et qui peuvent être résumées comme suit :

- maintien du système de primauté de prestation ;
- maintien de la participation de l'employeur à 2/3 des cotisations ;
- maintien des prestations pour les bas salaires ;
- maintien des prestations déjà acquises (mesures transitoires) ;
- garantie d'une retraite suffisante pour toutes et tous ;
- prise en compte de la pénibilité du travail ;
- affiliation du personnel des EMS à la future caisse de pensions.

Où en est-on ?

Depuis qu'un premier plan de prestations a été proposé par David Hiler fin avril et rejeté par le personnel et ses organisations, les négociations se sont poursuivies et ont conduit le 29 juillet dernier à une deuxième proposition qu'est venue rappeler et préciser un courrier de la délégation aux affaires du personnel le 13 septembre. Ce plan comprend principalement les caractéristiques suivantes :

- durée de cotisation : 39 ans ;
- âge pivot (âge auquel on peut partir avec sa rente sans subir de réduction) : 63 ans, avec des taux de réduction pour anticipation plus élevés qu'actuellement ;
- modification de la déduction de coordination selon le modèle vaudois, qui assure plus fortement les bas salaires (jusqu'à la classe 10) et moins au-delà que dans le modèle actuel.

Si les modifications peuvent paraître mineures par rapport à la première proposition qui, pour rappel, prévoyait un âge pivot de 64 ans et 40 ans de cotisations, deux éléments nouveaux sont venus s'ajouter qui sont loin d'être négligeables. Il y a d'abord les mesures transitoires, qui prévoient comment seront prises en compte, au moment de l'entrée dans le nouveau plan, les années passées dans les anciens. Le choix ici s'est porté sur un modèle de maintien intégral des acquis qui fait que chaque année passée à la CIA ou à la CEH est valorisée au pro rata de la différence de prestations entre le nouveau plan et chacun des anciens plans. De la sorte, les effets de diminution de prestations, qui peuvent être conséquentes, se feront d'autant moins sentir que l'on aura déjà passé une partie importante de sa carrière dans l'une des caisses actuelles.

Il y a ensuite la prise en compte de la pénibilité du travail. Suivant en cela les propositions du SIT (voir dernier SIT-Info), le Conseil d'Etat a admis la nécessité de maintenir un âge pivot de 60 ans pour les personnes qui connaissent une pénibilité objective et physique dans leur travail. Constatant que l'adoption d'un âge pivot unique pénaliserait plus fortement les affiliés de la CEH que ceux de la CIA (âges pivot actuels respectivement de 60 et 62 ans), mais admettant qu'il était délicat d'en maintenir deux sur la seule base de l'affiliation antérieure des différents employeurs, le SIT a en effet cherché à comprendre ce qui avait justifié jusque là que les membres de la CEH bénéficient de conditions de retraite nettement plus favorables que leurs collègues de la CIA. La réponse se trouve dans le profil des métiers principaux de la santé qui présentent tous d'importantes contraintes, physiques et horaires notamment, et qui doi-

vent donc pouvoir continuer de partir à 60 ans, simplement parce qu'il ne leur est humainement pas possible de poursuivre au-delà.

Quelles baisses de prestations ?

Si le mode de financement n'est pour l'heure pas remis en question par l'employeur, il n'en va évidemment pas de même pour les prestations de retraite. Comme il n'est toutefois pas possible de résumer d'une phrase l'ampleur des baisses, ne serait-ce que déjà parce qu'elles varient en fonction de l'ancienneté des affilié-e-s (effet des mesures transitoires), on fera les observations générales suivantes :

- plus la classe salariale est élevée, plus la baisse de pension est importante (effet de la modification de la déduction de coordination ou "modèle vaudois") ;
- plus l'âge projeté de retraite est anticipé, plus la baisse est importante (effet du report de l'âge pivot et de l'augmentation des réductions pour anticipation).

Si l'on peut déplorer dans tous les cas ce deuxième effet, le premier est conforme à nos priorités, dont l'une est de préserver les bas salaires. Quant au niveau des baisses, en comparant les prestations acquises dans le nouveau plan à la hauteur de l'ancien âge pivot, et en ne considérant que celles et ceux qui débiteront leur carrière sous le nouveau régime, cela va de 0% à 25%, avec une grande majorité de personnes subissant une perte de l'ordre d'une dizaine de pourcents et pas ou très peu de baisses de prestations pour les bas salaires, notamment pour celles et ceux qui bénéficieront du "plan pénibilité". Il faut encore signaler que, dans tous les cas, les prestations servies demeurent largement supérieures à celles de la LPP de base, notamment en cas de retraite avant 65 ans.

Vous trouverez différents documents présentant de manière détaillée les effets concrets du plan sur le site internet du SIT, ainsi qu'une calculatrice sur celui de l'Union du Corps Enseignant Secondaire Genevois (UCESG : www.union-gc.ch).

Quelles perspectives ?

Le SIT est donc convaincu qu'une solution négociée est la seule voie possible pour que nos revendications soient prises en compte. Pour nous le refus d'entrer en matière est irresponsable : c'est laisser une voie royale au Grand Conseil, qui rêve depuis des années de mettre fin à "l'exception" des caisses publiques (primauté de prestations, répartition 2/3 - 1/3 des cotisations, rentes supérieures aux minima LPP, etc). Par ailleurs l'arme du référendum n'est qu'un leurre : la droite aura beau jeu d'affirmer qu'en cas d'acceptation du référendum, ce sera à l'Etat, et donc aux contribuables, de financer seul le rééquilibrage et la recapitalisation des caisses de prévoyance fonctionnaires. Mais négocier ne signifie pas de tout accepter à n'importe quel prix et le SIT continuera de mobiliser le personnel pour permettre la meilleure prise en compte possible de ses revendications.

Pour informer des derniers développements du dossier et déterminer nos positions, les membres du SIT de la fonction publique et du secteur subventionné sont convoqués à une assemblée générale le mardi 2 novembre à 18h00, au SIT.

Julien Dubouchet Corthay

Projet de loi

"Gouvernance" : on remet ça ?

En 2008, le SIT a participé avec succès à la campagne référendaire contre trois projets de loi prévoyant la réduction du nombre d'élus-e-s du personnel dans les conseils d'administration des TPG, des HUG et des SIG.

A peine deux ans plus tard, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi appliquant la même recette à l'ensemble des institutions de droit public. On remet ça ? Au soir du 1er juin 2008, le verdict des urnes est clair : les projets de lois réformant la composition des conseils d'administration (CA) des TPG, des HUG et des SIG sont rejetés par près de 60%. Ces projets de loi prévoyaient la réduction à une seule personne le nombre d'élus-e-s du personnel au sein des CA, et en excluaient la représentation d'élus-e-s du Grand Conseil. Le projet de loi (PL10679) déposé en juin 2010, et actuellement à l'étude au sein de la Commission législative du Grand Conseil, reprend le même principe en ce qui concerne les élus-e-s du personnel, maintient la participation de député-e-s du Grand Conseil aux CA, mais dans une moindre mesure qu'actuellement, et introduit une série de nouvelles dispositions de fonctionnement pour l'ensemble des institutions de droit public.

Des règles applicables à tous

Il s'agit de la première grande différence de ce PL par rapports aux projets de 2008. Les règles d'organisation et de fonctionnement des conseils d'administration ou de fondation s'appliqueront à l'ensemble des institutions de droit public : TPG, HUG et SIG, mais également Aéroport de Genève, Hospice général, Cliniques de Joli-Mont et de Montana, Fondations des parkings, etc. Le PL précise les compétences des CA, celles du Conseil d'Etat et celles du Grand Conseil, rappelle les obligations des admi-

nistrateurs-trices dans l'exercice de leur mandat, et fixe le plafond de rémunération des instances dirigeantes de ces institutions. Une tentative d'uniformisation et de rappels bienvenus des règles devant présider à la gestion stratégique d'institutions dont les missions relèvent des services publics.

Un contrôle démocratique affaibli

S'appuyant sur certaines recettes de l'OCDE et du Conseil fédéral en matière de gestion des régies publiques, ce PL demeure toutefois marqué par une vision strictement entrepreneuriale de la gestion des institutions publiques : la taille des CA est réduite, et les compétences technocratiques valorisées au détriment des compétences politiques. Exit donc la représentation au sein des CA des représentant-e-s de l'ensemble des partis élus au Grand Conseil. Seule concession faite au résultat des urnes de 2008, deux administrateurs-trices restent toutefois désigné-e-s par le Grand Conseil, avec l'exigence qu'ils-elles ne soient pas issus-e-s du même parti ou d'une liste électorale apparentée. Autant dire que "la représentation des diverses sensibilités politiques" au sein des CA pourrait ainsi être confiée par exemple à un duo Libéral-UDC, voire un duo UDC-MCG, ou, par hypothèse, à un duo Solidarités-PdT...

Les élus-e-s du personnel méprisé-e-s

Sur le plan des droits du personnel à faire entendre son point de vue au sein de l'organe suprême des institutions de droit public, le PL reprend sans vergogne l'idée pourtant reje-

tée par les urnes de réduire le nombre d'élus-e-s du personnel à une seule personne. Et il n'est guère étonnant de constater que, sur ce point, les quelques 70 pages d'exposés des motifs accompagnant le PL ne pipent mot sur la question. Le Conseil d'Etat mise-t-il sur une amnésie de l'électeur ? Une chose est sûre : le Conseil d'Etat fait preuve d'un manque total de considération pour le rôle des élus-e-s du personnel dans les CA. Car réduire la participation de ces derniers-ères, c'est réduire leur capacité à exercer leur mandat dans de bonnes conditions, c'est faire fi du point de vue du terrain, de l'avis de celles et ceux qui délivrent jour après jour les prestations à la population, et à qui in fine il reviendra de subir les conséquences de décisions prises dans une instance où leur voix ne compte définitivement plus, ou presque plus.

Vers un nouveau référendum ?

En l'état, le PL 10679 demeure donc trop proche des projets de lois rejetés en 2008 pour que nous ne songions pas à un référendum. Mais il est encore trop tôt pour le dire, car les travaux parlementaires sont encore en cours. Et il serait dommage de devoir remettre ça, car l'effort d'uniformisation et de clarification des règles est louable et comporte certains aspects intéressants. Augurons donc que le député-e-s du Grand Conseil fassent un petit effort de mémoire, et trouvent la sagesse de véritablement concilier les exigences de "bonne gouvernance" avec celles du contrôle démocratique et du respect des droits du personnel.

Davide De Filippo

Plus de détails sur ce PL et la position du SIT sur www.sit-syndicat.ch

100 ANS DE FORMATION 2010

UOG
UNIVERSITÉ OUVRIÈRE DE GENÈVE

EXPOSITION DU 5 AU 29 OCTOBRE 2010
AU THÉÂTRE SAINT-GERVAIS GENÈVE

Tous les jours de 12h à 18h ou de 12h à 21h les soirs de spectacle. Entrée libre

UOG
Université Ouvrière de Genève
Centre de formation continue

Exposition du 100^e à St-Gervais du 5 au 29 octobre 2010

Retracer l'histoire non linéaire de l'UOG à travers ses acteurs - ouvriers et partenaires - afin de rendre sens aux pratiques présentes, tel est l'objectif de cette exposition. Rien d'exhaustif ni de scolaire. Le participant est invité à se promener dans l'histoire, là même où elle se fabrique : au bistrot, sur le chantier, dans la "galerie des grands" ou dans une salle d'attente. Au-delà de la symbolique des lieux reconstruits et des significations qui en découlent, cette "manière de faire", où l'espace - la salle, la lumière - est au service de l'"objet" exposé, tend à favoriser la participation du visiteur. C'est à lui d'aller chercher l'"image du lieu" et de faire le lien. À quoi bon des images exposées au milieu d'un échafaudage ? De même, ces valises empilées les unes sur les autres - quel sens en tirer ? Plus qu'une déambulation passive dans l'histoire, le 100^{ème} propose une immersion dans le temps - un temps fait d'images et d'objets - disposés dans un décor tout aussi parlant. Au 100^e, dirait Prévert, "je suis le guide".
L'exposition est ouverte tous les jours de 12h00 à 18h00 (jusqu'à 21h00 de mardi à vendredi)

"100 ans de géologie" : la quatrième conférence "rétro" aura lieu le mercredi 10 novembre 2010. Elle sera donnée par le Professeur Henri Masson de l'Institut de Géologie et de Paléontologie de l'Université de Lausanne.



Maternité et travail

- Public :** Pour toute personne intéressée professionnellement ou personnellement par le sujet. Il n'exige aucune connaissance préalable.
- Objectifs :** Informer les participant-e-s de l'état de la législation suisse en matière de maternité et d'adoption dans le domaine du travail (la protection des femmes enceintes ou ayant accouché, les travaux pénibles et dangereux, le congé maternité ou adoption, le droit au salaire, le report du congé en cas d'hospitalisation du nouveau-né ou de prématurité, l'allaitement, etc.)
- Dates :** Du mardi 23.11.10 au mardi 30.11.10
- Horaires :** De 18:30 à 20:30
- Durée :** 4.00
- Effectif :** 40 personnes
- Prix :** 80.- (pour les membres de l'UOG),
100.- (pour les personnes non-membres de l'UOG)

Université Ouvrière de Genève

Place des Grottes 3 - 1201 Genève - tél. 022 733 50 60

Budget de l'État

Des perspectives peu réjouissantes

Le budget 2011 de l'État de Genève est présenté comme répondant prioritairement au souci de "garantir l'équilibre à moyen terme", répondant à la crise, à des nécessités sectorielles mais dans le respect du cadre fixé, et ménageant la dette.

C'est un budget qui se soucie donc prioritairement de l'équilibre budgétaire, dans un contexte de faible marge de manœuvre imposée par la droite qui limite les ressources fiscales (progression fiscale estimée à 1% seulement).

La présentation a changé, et s'aligne sur les exigences de la Nouvelle gestion publique : présentation non plus par départements et services, mais par "politiques publiques", recouvrant des "programmes", qui se déclinent à leur tour en "prestations", qui devront viser des "objectifs" évalués à l'aide "d'indicateurs". La comparaison avec les années précédentes est rendue plus difficile, mais en voici une première présentation des grandes lignes (une analyse plus détaillée selon les secteurs paraîtra dans le prochain SIT-info).

Axe principal: la "garantie de l'équilibre à moyen terme"

Les résultats de la politique de baisse de la fiscalité de la droite se font clairement sentir : les impôts ne progressent que de 1% (et seul un apport non fiscal exceptionnel lié au déclassement des terrains de la zone Praille-Acacias-Vernets permettra une progression des revenus, estimée au total à hauteur de 4%). Il faut souligner que dans ce pourcentage de progression, l'impôt immobilier représente la plus forte

augmentation (10%), signe d'une surchauffe et d'une spéculation sur le marché du logement, marqué par la crise durable que l'on connaît. Il est suivi par l'impôt sur les personnes dites morales (sic), à savoir les sociétés (7%), clairement lié à la reprise de l'activité économique (et ce malgré la baisse de l'impôt sur les entreprises). L'impôt sur les personnes physiques n'augmente par contre pratiquement pas (0,1%), effet de la baisse d'impôt votée en septembre 2009, avec notamment l'introduction d'un bouclier fiscal protégeant... les gros revenus et les grosses fortunes (voir encadré).

Postes et mécanismes salariaux

La faiblesse de ces ressources n'a permis de répondre que de manière limitée à l'augmentation des besoins, pourtant manifeste, avec 2% d'augmentation générale des charges (contre 1% les années précédentes). Pour rappel, ces dernières années ont vu de claires diminutions de postes de terrain dans de nombreux secteurs de la fonction publique et du secteur subventionné (santé, social), malgré une augmentation de la population et des besoins (les organisations syndicales attendent d'ailleurs une réponse à leurs pétitions de décembre 2009 à

ce propos). Les charges de personnel augmentent toutefois de 3,5%, et les subventions de 3,1%, montants qui ont immédiatement été critiqués par la droite. Désignée comme "stratégie d'efforts ciblés dans un cadre maîtrisé", les choix sont ceux des urgences permettant seules de desserrer le carcan budgétaire. Les principales politiques concernées sont : la formation (+ 120 postes au Cycle, au post-obligatoire et à l'Uni), la santé (+ 87 postes pour les Urgences, la Maternité et l'Aide et les Soins à Domicile), la justice (+ 69 postes pour la réforme de la justice), et la sécurité (+ 73 postes à la police, et + 83 postes pour les prisons). Les EMS obtiennent aussi des augmentations de 22 millions, liées à la création de nouvelles places, et l'Action sociale une trentaine.

A l'inverse, la politique de l'Emploi voit une baisse nette de dotation, en pleine crise du chômage, alors même que l'on déplore l'insuffisance des mesures cantonales, notamment pour les chômeurs et chômeuses en fin de droit (cf. édit de ce numéro et Sit-Info d'avril 2009). Les services des finances et des impôts sont également fortement dégrainés (-47 millions), ce qui inquiète également devant les nécessités de combattre la fraude fiscale autrement que par des amnisties aux fraudeurs (votées par la droite).

Les charges de personnels comprennent aussi les mécanismes salariaux, selon les accords antérieurs entre le Conseil d'Etat et les organisations syndicales : l'annuité

2011, une indexation évaluée à ce stade à 0,5%, auquel s'ajoute le rehaussement de 1% de la cotisation CEH, et probablement aussi pour la CIA.

Les investissements restent élevés (près d'1 milliard), principalement dans les secteurs de la mobilité (CEVA, trams, dépôt TPG, traversée de Vésenaz), de la formation (CMU), de la santé (HUG) et de la sécurité (Curabilis, Champ-Dollon), permettant aussi de soutenir le secteur de la construction.

Au final, il s'agit d'un budget déficitaire pour plus de 200 millions, déficit financé par une réserve conjoncturelle provisionnée ces dernières années. La dette devrait donc légèrement augmenter à fin 2011.

Si on peut souligner les efforts faits pour répondre à un certain nombre de besoins, l'impression générale qui se dégage reste celle d'un exercice visant plutôt à répondre aux contraintes économiques,

fiscales et politiques de la majorité de droite, qu'aux besoins sociaux et à une amélioration de la situation sociale, marquée par la crise. Ce budget 2011 ne permettra donc pas de freiner l'augmentation des inégalités sociales, déjà constatée ces dernières années. Bien au contraire, puisque 2011 verra : une moindre redistribution fiscale (effet des lois votées en 2009), l'entrée en vigueur en avril de la loi fédérale sur le chômage (LACI) modifiée le 26 septembre dernier (avec le report que l'on sait sur l'aide sociale, pour laquelle le budget prévoit une nette augmentation des charges), auquel pourrait s'ajouter un projet de suppression du RMCAS, alors que les indicateurs annoncent une reprise tardant à se manifester en matière d'emploi. Une perspective donc peu réjouissante !

Jean-Luc Ferrière

Poids fiscal reporté sur la population

Les baisses d'impôts votées en 2009 pour les entreprises (-50 millions prévus) et les "familles" font augmenter la part proportionnelle de l'apport des personnes physiques face à celui des entreprises, et ce malgré la prise en compte de la reprise économique.

En 2009, l'impôt des personnes physiques se montait à 3,7 milliards, sur 6,2 milliards d'impôt total (60%), alors qu'il est budgété à 3,55 milliards sur 5,7 en 2011 (62%). Celui des personnes morales était en 2009 de 1,2 milliards (19%), et est budgété à 1,1 (19,3%), toutefois en hausse de 7% par rapport à 2010. Ainsi la part respective de ces deux composantes évolue défavorablement pour les contribuables physiques, qui porteront plus fortement le budget de l'Etat que ce n'était le cas auparavant, les entreprises voyant leur contribution stagner proportionnellement. Il faudra toutefois attendre plus de détails pour mesurer l'impact social de ces modifications fiscales.

Renvoi des “criminels étrangers” : **NON** à l'initiative **NON** au contre-projet

Le 28 novembre la population suisse sera appelée à se prononcer sur l'initiative de l'UDC "pour le renvoi des étrangers criminels" (initiative du mouton noir) et sur le contre-projet intitulé "expulsion et renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution", adopté par la majorité des Chambres fédérales en juin 2010.

Parce qu'ils instaurent de nouvelles inégalités de traitement entre Suisses et étrangers, parce qu'ils amalgament criminels et étrangers, parce qu'ils prônent des modifications populistes, inhumaines et inacceptables de la Constitution fédérale, le SIT s'oppose à ces deux textes: NON à l'initiative sur le renvoi et NON au contre-projet. Nos arguments*:

2 X NON à la discrimination

La Suisse compte une population étrangère de 1,8 millions de personnes, qui sont souvent nées en Suisse ou qui y vivent de longue date. Ce sont nos ami-e-s, nos collègues, des membres de nos familles, nos voisins. Ils/Elles sont soumis-es aux mêmes lois et sanctions que les Suisses "de souche".

vient un-e citoyen-ne de seconde catégorie, qui, pour un délit (allant du crime au désordre sur la voie publique ou encore à l'abus d'aide sociale) sera automatiquement renvoyé-e, sans tenir compte de la gravité de l'infraction commise, des antécédents de la personne condamnée, des circonstances entourant l'infraction ou liées à son auteur, de ses liens sociaux et familiaux en Suisse, de son âge, de ses liens avec son pays d'origine, etc. La famille de la personne ayant commis un délit sera de surcroît elle aussi sanctionnée, même si elle est innocente.

Ainsi, en rendant le renvoi automatique, nous allons institutionnaliser la discrimination, la double peine et la sanction collective, ce qui va à l'encontre de nombreuses normes fondamentales des droits humains. L'application du principe de proportionnalité garantie par notre Constitution serait clairement violée dans le cas de l'initiative et fortement mise à mal dans le cas du contre-projet. Car la simple mention des normes fondamentales des droits humains dans le contre-projet ne constitue pas une garantie suffisante quant à leur application concrète. La Suisse a, du reste, déjà été condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme pour non-respect du principe de proportionnalité lors d'un renvoi, alors même que ces normes sont censées être en vigueur aujourd'hui.

2 X NON aux amalgames

Rien n'est plus facile que de lier criminalité et population étrangère, les initiés créent, dans l'espoir de la population, une association d'idées simpliste et malsaine, savamment construite au moyen d'une instrumentalisation des statistiques. Le contre-projet, s'engouffrant dans cet amalgame en créant un lien entre intégration et criminalité, qui sous-entend que les délinquants ne sont commis que par des personnes mal intégrées, ce qui est un raccourci mensonger et

2 X NON à l'injustice

Avec l'initiative et le contre-projet, un-e étranger/ère de-

Dessin: Ambroise



**Tous égaux
devant la Loi !**



NON à l'initiative sur le renvoi
NON au contre-projet



Coordination genevoise contre l'exclusion et la xénophobie

ACOR-305 Pacemakers • ADEFA • AGORA • ATTAC-GE • Camarade • Caritas-GE • CQSI • CETRM • CQAS • Collectif des travailleurs sans statut légal • Collectif de soutien aux sans-papiers
Communautés chrétiennes de base • Coordination solo ge • COINCE • CSF • CUINE • Eglises génévoises cath. chrétiennes, cath. romaine et protestante • Eliza-Avile • Féd. gen. de
inspiration • GARAS • Grupo guakar GE • Kallura • Les Communautés • Les Vents • LSH • IACI • Missiones • OSEJO GE • PBT • PPG • PS Villa GE • PS Mayrén • Sorobos por Empleo
Solidaridad • Solidaridad • Surco • SSVAPPO • Sura (Travail Suisse) GE • Syndicat SUT • T&H Suisse • UIMA • United-Back Suisse • Univ. aux albanaises • Viera Ensamble • Zanco

>>> www.stopexclusion.ch

exp.: Selim Haffah

rap. : Selim Fattah
 Inclusion genevoise contre l'exclusion et la xénophobie - Stopexclusion

28 novembre 2010

Imprimeur: Sprint Copy, 1950 Stn

Conférence étrangers = criminels ?

jeudi 4 Novembre 20h, Uni-Mail, salle MS 150

Intervenant-e-s:

Nicole Wichmann (Forum Suisse pour l'étude des migrations et de la population, Neuchâtel, auteure de recherches sur l'intégration et les expulsions en Suisse);

Salvatore Palidda (Université de Gênes, Italie, directeur d'une publication intitulée "Criminalisation et victimisation des migrants en Europe").

Modération: Le Courrier

Conférences suivies d'un moment de discussion, d'échanges et de débat avec le public.

Entrée libre

l'élaboration d'une société basée sur la justice et c'est aussi le sens de son adhésion aux Conventions internationales. Ces principes, largement attaqués aujourd'hui, doivent plus que jamais être défendus car ils sont le socle qui fait la Suisse, sa qualité de vie, sa force socio-économique.

De plus, ce qui vise aujourd'hui une part de la population du pays aura inmanquablement des répercussions sur nous toutes et tous.

2 X NON à la manipulation débouchant sur la discrimination

L'initiative ainsi que le contre-projet sont porteurs du même esprit pernicieux. Ils s'en prennent à une partie de la population du pays et créent

une discrimination inadmissible, ruinant les fondements démocratiques de l'Etat de droit. Les attaques permanentes contre les étrangers nous concernent toutes et tous: refusons-les! **Non à l'exclusion, non à la xénophobie, 2 x non au renvoi des criminels étrangers.**



* cet argumentaire a été développé par la coordination Stopexclusion
www.stopexclusion.ch



votations du 28 novembre
cahier spécial

Sit syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et travailleurs

le personnel de la vente dit NON au travail jusqu'à 20h.

édito

un NON d'intérêt général

Le 28 novembre prochain, nous aurons à voter une nouvelle loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM). Traduction : êtes-vous pour ou contre l'extension des horaires d'ouverture des magasins? Dans les pages qui suivent, vous trouverez toutes les bonnes raisons de dire non : vie familiale et sociale réduite pour les vendeuses et vendeurs, conditions de travail détériorées, compensations insuffisantes, le tout sans création d'emploi et sans effet sur l'attractivité de la France voisine, mais avec une mise en danger du petit commerce. Raisonnement sans faille qui devrait garantir un résultat sans bavure : un non franc et massif.

Sauf que... L'expérience nous a largement appris que ce n'est pas toujours leur raison ou l'intérêt collectif qui guide la main des citoyens et citoyennes au moment de voter. Par confort personnel (des courses possibles à toute heure), effet de mode (ça met de l'animation) ou illusion d'optique (on est une ville internationale, non?), certain-e-s pourraient être tenté-e-s de voter oui au détriment des vendeuses et de l'intérêt général.

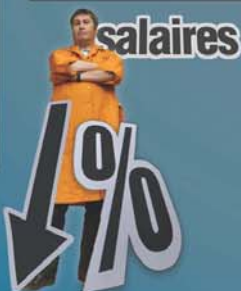
Pour mettre les points sur les i, il faut donc insister sur trois considérations qui, au-delà du seul secteur de la vente, concernent tout le monde. Économiquement, cette ouverture prolongée n'apporte strictement aucune « valeur ajoutée » : le pouvoir d'achat des consommateurs que nous sommes reste le même et personne n'aura un franc de plus à dépenser s'il peut faire ses courses le soir. Socialement, cette offensive patronalo-libérale est un ballon d'essai : si ça marche aujourd'hui dans la vente, ils pourront passer demain à la banque, aux services publics et ainsi de suite. Politiquement enfin, l'acceptation de cette loi par le peuple viendrait alimenter la pile à combustible de la droite arrogante : pourquoi déréglementer peu si l'on peut déréglementer plus sans être contredit?

Conclusion : le 28 novembre votons NON plutôt trois fois qu'une !

Jean-Marc Dernervaud
Président du SIT



les témoignages
du personnel page 4



NON

à l'extension des horaires
d'ouverture des magasins



toute l'actualité syndicale sur
www.sit-syndicat.ch

Sit syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et travailleurs

Le 28 novembre prochain, la population est amenée à voter sur la nouvelle loi concernant les horaires d'ouverture des magasins (LHOM). Celle-ci prévoit d'ouvrir les commerces tous les soirs jusqu'à 20h, le samedi jusqu'à 19h et 4 dimanches par année.

Le SIT, avec les autres syndicats, les partis de gauche et de nombreuses associations, appelle la population à se solidariser avec le personnel de vente et à voter NON.

Nos raisons :

► Les vendeuses et vendeurs n'auront plus de vie sociale et familiale

Une fermeture des magasins à 20h le soir équivaut à terminer son travail vers 20h30 et à arriver chez soi encore plus tard. A cette heure, les enfants sont couchés, les activités culturelles et associatives ont déjà commencé. Impossible donc d'avoir une vie sociale et familiale et cela d'autant plus que le samedi est travaillé dans la vente. Mais ce n'est pas tout, la nouvelle loi impose une ouverture jusqu'à 19h le samedi et quatre dimanches de travail par année, ce qui complique encore l'organisation de sa vie privée.

Parce que les vendeuses et les vendeurs, leurs enfants, conjoint-e-s et ami-e-s ont aussi droit à une vie sociale et familiale: refusons la nouvelle LHOM.



► Les conditions de travail des vendeuses et des vendeurs seront péjorées

A Genève, les conditions de travail des 20'000 vendeuses et vendeurs sont difficiles. Les salaires sont bas et le pouvoir d'achat des vendeuses diminue d'année en année. Aujourd'hui le salaire minimum est de 3'720.- sur 12 mois pour 42h par semaine. Les vendeuses n'ont pas d'horaire fixe et pas de jour de congé fixe. Elles doivent se porter disponibles pour travailler durant toutes les heures d'ouverture des magasins – et ceci même si elles travaillent à temps partiel.

L'extension des heures d'ouverture des magasins aurait pour conséquences d'augmenter les heures de disponibilité qui passeraient alors de 67h30 à 71h par semaine. Comme il n'y aura pas d'embauche, c'est le même personnel qui sera contraint de couvrir plus d'heures d'ouverture des magasins. On demandera donc aux vendeuses et vendeurs d'être plus disponibles, plus flexibles et plus productifs et ce sans aucune compensation!

Parce que les conditions de travail dans le secteur n'ont cessé de se détériorer et qu'il n'est pas question de les voir encore empirer: refusons la nouvelle LHOM.



► Il n'y aura pas de création d'emplois et les petits commerces risquent la fermeture

Aujourd'hui, les habitants du canton peuvent se fournir à toute heure dans les épiceries familiales et sur les marchés dominicaux. Avec l'ouverture prolongée, il est probable que les grandes surfaces attirent les clients des petits magasins, ce qui renforcera encore le phénomène actuel de fermetures des commerces de petite et moyenne taille. Cela aura pour conséquence la destruction de bon nombre d'emplois.

Pour un emploi créé dans la grande distribution, combien de postes de travail vont disparaître dans les petits commerces? Et quels postes seront éventuellement créés dans les grandes surfaces? Des temps partiels flexibles et très réduits. Ces 25 dernières années, les commerces genevois ont supprimé 4'265 emplois à pleins temps et créé 1'618 temps partiels.

Parce que la nouvelle loi multipliera les temps partiels imposés et les emplois précaires, parce qu'elle ne créera pas de véritables nouveaux emplois: refusons-la!



Parce que les vendeuses et vendeurs ont aussi droit à une vie sociale et familiale, disons NON à la LHOM!

► La loi n'offre aucune contrepartie aux employé-e-s

Les syndicats ont tenté de négocier des protections supplémentaires en échange d'une extension des horaires des magasins. Malheureusement, le patronat a refusé la grande majorité des revendications syndicales et n'a proposé que des demi-mesures. Le patronat a refusé de porter le salaire minimum à 4000.-; refusé toute augmentation des salaires réels qui stagnent pourtant depuis 2002. En matière de limitation de la flexibilité, le patronat a refusé toute idée d'horaire fixe, toute diminution de l'amplitude maximale (14h) de la journée de travail. Les demandes de compensation pour les heures travaillées au-delà de 19h et le travail du samedi ont été balayées d'un revers de la main.

Parce que le patronat refuse de limiter sérieusement la flexibilité et de garantir une progression salariale à tout le personnel de vente, refusons l'extension des horaires des magasins.



► Les ouvertures prolongées en soirée n'attirent pas la clientèle

Il est faux de croire que la libéralisation des horaires jusqu'à 20h permettrait de contrer la concurrence des centres commerciaux de la France voisine. Les achats transfrontaliers se concentrent sur le secteur alimentaire en raison des prix attractifs de certaines denrées et non pas d'horaires d'ouverture tardifs. Des nocturnes tous les soirs à Genève ne feront pas revenir une certaine clientèle attirée par les prix français. A Genève, la nocturne du jeudi est un fiasco. Les magasins sont vides car les clients ne sont pas attirés par l'horaire prolongé.

Parce que les horaires actuels sont amplement suffisants et que la nouvelle loi ne répond pas à un besoin: refusons-la!



► L'ensemble des salarié-e-s risque de voir son horaire allongé

L'extension des horaires d'ouverture des magasins aura un effet boule de neige sur l'ensemble des salarié-e-s. Elle aura notamment des répercussions sur les personnes employées dans la production alimentaire, les transports, la logistique, la poste, les transports publics, etc. La nouvelle loi s'inscrit dans une volonté patronale de flexibiliser les conditions de travail. Les révisions de la loi sur le travail ouvrant la porte à la généralisation des formes de travail «atypiques» (la nuit, le dimanche) se multiplient. De plus en plus de personnes voient leurs horaires et leurs conditions de travail se dégrader.



Refuser la LHOM,

c'est participer à la défense solidaire et collective des conditions de travail de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses!

Solidaire avec les vendeuses et vendeurs:
NON à l'extension des horaires d'ouverture des magasins
Votez NON le 29 novembre prochain



► La parole au personnel de la vente

MANOR®

Sonia*, vendeuse, 32 ans, un enfant, employée chez Manor

«Avec les horaires de travail dans la vente, gérer une vie de famille c'est vraiment pas facile surtout quand on est seule. Lorsque tu finis à 19h, tu dois tout prévoir, tout organiser à l'avance et cela pour ne voir ton enfant qu'une heure. Si l'ouverture jusqu'à 20h passe tous les soirs, je ne me vois pas continuer dans ce métier. Et payer une nounou avec les salaires proposés dans la vente, ce n'est pas possible.»

MIGROS

Alexandra*, vendeuse, 27 ans, employée chez Migros

«Je travaille à la Migros des Cygnes et le jeudi le magasin ouvre jusqu'à 21h. Cela ne sert en fait à rien, le magasin est à moitié vide. Les ouvertures du soir ne génèrent pas de chiffres d'affaires, il n'y a pas plus de consommation et il n'y a donc eu aucune création d'emplois. Même en multipliant les points cumulés par 10 certains jeudis, ils n'arrivent pas à faire venir la clientèle. Je ne vois pas pourquoi le personnel devrait sacrifier ses soirées pour cela, les conditions de travail sont déjà assez dures.»

LA HALLE
CHAUSSURES

« Avec des ouvertures jusqu'à 20h00, nous ne serons jamais sorties avant 20h30. En plus, certains magasins ne paient même pas ces 30 minutes de rangement. »

Déborah*, vendeuse, 34 ans, anciennement employée à La Halle aux chaussures

coop

Sebastien*, vendeur, 36 ans, employé chez Coop

« Lors de la nocturne du jeudi, je commence à 6h du matin pour mettre en rayon. On m'impose une longue pause de midi de 2h, puis une demi-heure dans l'après-midi et je dois travailler jusqu'à la fermeture à 21h15. Si les nocturnes se généralisent, ce seront des horaires à coupure tous les jours et les mêmes personnes qui ouvrent et ferment le magasin.»

H&M

Marie*, 33 ans, un enfant, mariée, employée chez H&M

«Je travaille à 60% et je gagne 2'220.- brut par mois. Je suis censée travailler 24h par semaine, mais en fait mon horaire varie souvent en fonction de l'affluence du magasin et du chiffre d'affaires. Il arrive donc que je me dépêche pour amener ma fille chez sa nounou tôt le matin et que lorsque j'arrive au travail pour faire l'ouverture du magasin, je constate que je suis en fait planifiée pour commencer à 11h. Du coup, je paie la nounou, je ne vois pas ma fille et je traîne en ville pour rien! Mon planning est régulièrement modifié sans qu'on prenne la peine de m'avertir. On a aussi droit au respect de notre vie privée!»

MIGROS

Jessica*, vendeuse, 30 ans, un enfant, anciennement employée chez Migros

«Dans la vente, tout le monde a peur du licenciement. On résilie votre contrat pour rien du tout. Moi, j'ai été licenciée car en trois années de service j'ai fait à trois reprises une erreur de caisse. La plus grosse erreur ne dépassait pas 60.-. On travaille toujours sous pression, dans le stress, c'est impossible de ne jamais commettre la moindre erreur. Et maintenant, ils veulent en plus commencer à ouvrir le dimanche. On nous en demande toujours plus, le soir, le dimanche mais en contrepartie, on n'a même pas droit au respect.»

** Par peur de représailles, les personnes précitées ont souhaité témoigner sous des prénoms fictifs.*

Flexibilité, bas salaires et journées sans fin...

NON à l'extension des horaires d'ouverture des magasins!

Le 28 novembre, soyons toutes et tous solidaires du personnel de la vente



www.sit-syndicat.ch

SIT - 16, rue des Chaudronniers - case postale 3287 - 1211 Genève 3
tél: +41 (0)22 818 03 00 - fax: +41 (0)22 818 03 99 - courriel: sit@sit-syndicat.ch

Sit syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et travailleurs